Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MAYENNE

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES LIBERTES PUBLIQUES
Bureau des élections et de la réglementation

Arrêté préfectoral n° 2011-P- 53 du 19 janvier 2011
Fixant le calendrier des journées nationales d'appel
à la générosité publique pour l'année 2011

Le préfet,

VU les articles L. 2212-2 et L. 2215-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;

VU la loi n° 91-772 du 7 août 1991 relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

VU le décret n° 92-1011 du 17 septembre 1992 relatif au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

VU l'arrêté préfectoral n° 170 du 4 septembre 1957 portant réglementation des appels à la générosité publique ;

VU la circulaire n° NOR IOCD1030733C du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, relative au calendrier fixant des journées nationales d'appel à la générosité publique pour 2011, en date du 14 décembre 2010 ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

ARRETE

Article 1er : Le calendrier des journées nationales d'appel à la générosité publique pour **l'année 2011** est fixé ainsi qu'il suit :

– **Mercredi 19 janvier au dimanche 13 février**	Campagne de solidarité et de citoyenneté organisée par La jeunesse au plein air avec quête **le dimanche 6 février ;**
– **Vendredi 28 janvier au dimanche 30 janvier**	Journées mondiales des lépreux organisées par la fondation Raoul Follereau, association Saint-Lazare, avec quête **tous les jours de la période ;**
– **Samedi 29 janvier et dimanche 30 janvier**	Journées contre la lèpre organisées par les Œuvres hospitalières de l'ordre de Malte avec quête **les samedi 29 et dimanche 30 janvier ;**
– **Vendredi 4 février**	Journée « L'Arc vous connecte aux chercheurs » organisée par l'ARC ;

46, RUE MAZAGRAN – BP 91507 - 53015 LAVAL CEDEX

TEL : 02 43 01 50 00 - serveur vocal : 02 43 01 50 50
Site internet : www.mayenne.pref.gouv.fr

– **Lundi 14 mars au dimanche 20 mars**	Semaine nationale des personnes handicapées physiques organisée par le Collectif Action Handicap avec quête **les samedi 19 et dimanche 20 mars** ;
– **Lundi 14 mars au dimanche 20 mars**	Semaine nationale des personnes handicapées physiques organisée par les Œuvres hospitalières de l'ordre de Malte avec quête **les samedi 19 et dimanche 20 mars** ;
– **Lundi 21 mars au dimanche 27 mars**	Campagne nationale de lutte contre le cancer organisée par la Ligue contre le cancer avec quête les **samedi 26 et dimanche 27 mars** ;
– **Lundi 21 mars au dimanche 27 mars**	Campagne du Neurodon organisée par la fédération pour la recherche sur le cerveau ;
– **Vendredi 1er avril, samedi 2 avril et dimanche 3 avril**	Journées SIDACTION organisées par SIDACTION avec quête **tous les jours de la période** ;
– **Lundi 28 mars au vendredi 8 avril**	Animations régionales organisées par SIDACTION avec quête **tous les jours de la période** ;
– **Lundi 2 mai au dimanche 8 mai**	Campagne de l'œuvre nationale du Bleuet de France organisée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre avec quête **tous les jours de la période** ;
– **Samedi 14 mai au samedi 21 mai**	Campagne nationale de la Croix Rouge Française orgnanisée par La Croix Rouge Française avec quête **tous les jours de la période** ;
– **Lundi 16 mai au dimanche 29 mai**	Quinzaine de l'école publique, campagne « Pas d'école pas d'avenir » organisée par la Ligue de l'enseignement avec quête **le dimanche 22 mai** ;
– **Lundi 23 mai au dimanche 29 mai**	Semaine nationale de la famille organisée par l'Union nationale des associations familiales (UNAF) avec quête **le dimanche 29 mai** ;
– **Vendredi 27 au dimanche 29 mai**	Journées organisées par la Fondation pour la Recherche Médicale avec quête les **vendredi 27, samedi 28 et dimanche 29 mai** ;
– **Lundi 30 mai au dimanche 5 juin**	Campagne nationale « enfants et santé » organisée par la Fédération nationale « enfants et santé » ;
– **Lundi 13 juin au dimanche 26 juin**	Journées organisées par l'Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs (UFCV) pour l'aide au départ en vacances des enfants et des jeunes avec quête **les samedi 25 et dimanche 26 juin** ;
– **Mercredi 13 et jeudi 14 juillet**	Journées organisées par la Fondation Maréchal De Lattre avec quête **les mercredi 13 et jeudi 14 juillet** ;
– **Lundi 19 septembre au dimanche 25 septembre**	Semaine nationale du coeur organisée par la Fédération française de cardiologie avec quête **les samedi 24 et dimanche 25 septembre** ;

– **Samedi 17 au jeudi 22 septembre**	Journées de sensibilisation du public à la maladie d'Alzheimer organisées par France Alzheimer avec quête **tous les jours de la période** ;
– **Dimanche 25 septembre au dimanche 2 octobre**	Journées nationales des associations des personnes aveugles et malvoyantes organisées par la Confédération française pour la promotion sociale des aveugles et amblyopes (CFPSAA) avec quête **les samedi 1er et dimanche 2 octobre** ;
– **Lundi 3 octobre au dimanche 9 octobre**	Journées de solidarité des associations de l'U.N.A.P.E.I « opération brioches » organisées par l'Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et leurs amis avec quête **tous les jours de la période** ;
– **Lundi 17 octobre au dimanche 23 octobre**	Semaine nationale des retraités et personnes âgées « semaine bleue » organisée par l'Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux (UNIOPSS) ;
– **Samedi 29 octobre au mardi 1er novembre**	Journée nationale des sépultures des « Morts pour la France » organisée par « Le Souvenir Français » avec quête **tous les jours de la période** ;
– **Mercredi 2 novembre au dimanche 13 novembre**	Campagne de l'œuvre nationale du Bleuet de France organisée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre avec quête **tous les jours de la période** ;
– **Samedi 19 novembre et dimanche 20 novembre**	Journées nationales du Secours Catholique avec quête les **samedi 19 novembre et dimanche 20 novembre** ;
– **Lundi 14 novembre au dimanche 27 novembre**	Campagne contre les maladies respiratoires organisée par le Comité national contre les maladies respiratoires avec quête **les dimanche 20 et 27 novembre** ;
– **Mardi 29 novembre au lundi 5 décembre (journée mondiale le jeudi 1er décembre)**	Journée mondiale de lutte contre le SIDA organisée par SIDACTION, animations régionales avec quête **tous les jours de la période** ;
– **Jeudi 1er décembre**	Journée mondiale de lutte contre le SIDA organisée par l'association Aides avec quête ;
– **Vendredi 2 décembre au dimanche 11 décembre**	Journées Téléthon organisées par l'Association française contre les myopathies avec quête **les vendredi 2, samedi 3 et dimanche 4 décembre** ;
– **Lundi 5 décembre au samedi 24 décembre**	Collecte nationale des Marmites de l'Armée du Salut organisée par l'Armée du Salut avec quête **tous les jours de la période**.

Article 2 : Seuls les oeuvres et organismes désignés par les départements ministériels qui exercent sur eux un pouvoir de tutelle, peuvent être autorisés à participer aux opérations de collectes, dans le cadre des journées nationales qui leur sont dévolues. Les quêtes ne peuvent avoir lieu qu'aux dates prévues à l'article 1er ci-dessus.

Article 3 : Les personnes habilitées à quêter doivent porter, d'une façon ostensible, une carte indiquant l'oeuvre au profit de laquelle elles collectent des fonds et la date de la quête. Cette carte n'est valable que pour la durée de la quête autorisée ; elle doit être visée par le préfet.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne, les sous-préfets des arrondissements de Château-Gontier et de Mayenne, les maires du département, le colonel, commandant le groupement de gendarmerie de la Mayenne, le commissaire principal, directeur départemental de la sécurité publique et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,

François PIQUET